

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 15-16

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Chemins de fer fédéraux, direction d'arrondissement III	Lotissement Röntgenareal à Zurich, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 en ville de Zurich ou originaires de cette ville	3 août 90 (30 avril 90)	
Cité de Montréal	La Cité Internationale de Montréal - Place Jacques- Cartier, CI	Architectes et urbanistes habilités à exercer dans leur pays	15 août 90	
Municipio di Breganzona/TI	Nuovo scuola media, Bre- ganzona, CP	Professionisti iscritti all'Ordine degli Ingegneri e Architetti del Cantone Ticino (OTIA), ramo architettura, con domicilio fiscale nel Sottoceneri almeno dal 1.1.1990	17 août 90 (13 avril 90)	
Feuerschaugemeinde Appenzell	Extension des locaux du Service du feu à Appen- zell, CP	Architectes originaires du canton d'Appenzell Rho- des-Intérieures ou qui y sont domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988	24 août 90 (30 mars 90)	
Commune de Villars- sur-Glâne/FR	Centre scolaire de Villars- Vert, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg avant le 1 ^{er} janvier 1990 et inscrits au registre cantonal des personnes autorisées	24 août 90 B 54	8/90
Canton du Valais, commune de Sierre	Aménagement du site de Géronde à Sierre/VS, CP	Urbanistes, architectes et architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse, ou Suisses établis à l'étranger	31 août 90 B 27	5/90
Caisse cantonale de pension des Grisons	Habitations au «Chrum- macher», Schiers, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans les Grisons au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de ce canton	14 sept. 90	
Commune de Salenstein/TG	Ecole primaire, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les communes de Salenstein et d'Ermatingen ou originaires de ces communes	1 ^{er} oct. 90	
Comune di Manno/TI	Nuova casa comunale, CP	Professionisti del ramo architettura che alla data del 1.1.90 risultano: domiciliati nel cantone Ticino o aventi sede all'ufficio nel cantone Ticino; tutti i concorrenti dovranno risultare iscritti all'albo dell'OTIA	1 ^{er} oct. 90 (23 avril 90)	
Coopérative d'habitation pour personnes âgées, Baar/ZG	Habitations pour person- nes âgées au Sonnenweg, Baar, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au plus tard le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de ce canton	5 oct. 90 (5-31 mai 90)	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Ville-Haute de Moudon, CI + CP	Architectes des cantons de Vaud, Genève, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura, établis avant le 1 ^{er} janvier 1990 ainsi qu'aux architectes originaires du canton de Vaud, quel que soit leur domicile (exigences requises pour exercer la profession dans le canton de Vaud)	15 oct. 90 B 83	10/90
Commune bourgeoise de Berne	Aménagement du lotisse- ment « Baumgarten » E, CI	Bureaux d'architecture et d'urbanisme domiciliés ou établis dans les communes membres du VZRB. Inscriptions: Administration des biens de la commune bourgeoise de la ville de Berne, Kochergasse 4, 3011 Berne	20 oct. 90 (30 avril 90)	
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	«Le Pra», La Tour-de- Trême, complexe de bâti- ments, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton respectif	26 oct. 90 (4 mai 90)	9/90 B 62
Commune de Sissach/BL	Ecole primaire, infrastruc- ture communale, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ainsi que dans le district de Rheinfelden au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ou en étant originaires	26 oct. 90 (1 ^{er} juin 90)	

Département des travaux publics du canton de Bâle-Ville	Centre de quartier Breite, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans la <i>Regio Basiliensis</i> au moins depuis le 1.1.90 ou originaires de Bâle-Ville	29 oct. 90		
Commune de Monthey/VS	Centre scolaire, locaux pour le service du feu et restructuration urbaine à Monthey, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architectes originaires du Valais établis en Suisse, architectes inscrits au Reg A ou B, originaires ou domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Jura et du Tessin	(juillet 90)	Novembre 90	13/90 B 108
Ville de Lausanne - Direction des travaux et Direction des écoles	Bâtiment scolaire à L'Hermitage, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud ainsi que les architectes originaires du canton	(dès le 15 juin 90)	3 déc. 90	13/90 B 108
Commune de Châtel-Saint-Denis/FR	Aménagement d'un centre aux Paccots, CI	Urbanistes, architectes, architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse et urbanistes, architectes, architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger	21 déc. 90 (3 août 90)		12/90 B 99
Ville de Vevey	Création d'un complexe hôtelier, récréatif et culturel, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de celui-ci	18 janv. 91 (nouveau)	(8 juin 90)	8/90 B 54

Nouveaux dans cette liste

Ville de Samarcande (URSS)	Revitalisation de Samarcande, Centre culturel Ulugh Beg	Architectes ou urbanistes autorisés à exercer dans leur pays, équipes dirigées par un architecte ou un urbaniste autorisé	30 avril 90 (30 sept. 90)		
Commune de Mauren (Liechtenstein)	Immeuble polyvalent Gam-pelputz, CP	Spécialistes citoyens de la Principauté de Liechtenstein ou détenteurs d'un permis de séjour dans ce pays	31 août 90		
Ville de Dijon (F)	Quartier Clémenceau-Bourdonnée, CI	Ouvert aux architectes étrangers	(7 sept. 90)		15-16 B 123
Municipalité de Porrentruy/JU	Ensemble de logements à loyers modérés «Les Planchettes», CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes domiciliés ou établis dans le Jura des 7 districts ou à Bienne, inscrits au REG A ou B, ou diplômés EPF avant le 1 ^{er} janvier 1989, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton et inscrits au REG A ou diplômés des Hautes Ecoles avant le 1 ^{er} janvier 1989	26 nov. 90 (15 juil. 90)		
Società di Banca Svizzera	Stabile amministrativo della SBS a Pazzallo TI, PW	Aperto agli iscritti all'OTIA o alla SIA, ramo architettura, aventi domicilio fiscale nel Cantone Ticino al momento dell'iscrizione al concorso ; architetti attinenti del Cantone Ticino o domiciliati in Mesolcina che, pur non essendo iscritti all'OTIA, perché domiciliati fuori cantone, possiedono i requisiti professionali che ne permettono l'iscrizione	3 dic. 90 29.6.90		
République et canton du Jura	Centre d'enseignement professionnel, industriel et artisanal, Delémont, CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton avant le 1 ^{er} janvier 1990, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B ; membres de la section jurassienne de la SIA	1 ^{er} fév. 91 (14 sept. 90)		15-16/ 90 B 123

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

Concours

Centre Vuillermet, Lausanne

Résultats

- 1^{er} prix Ueli Brauen, Lausanne; collaborateur: L. Fesselet.
 2^e prix Bernard Baines, Belgique.
 3^e prix Danilo Mondada, Lausanne; collaborateurs: C. Zoumboulakis, C. Keiser et C. Zogg.
 4^e prix Mario Bevilacqua, Lausanne; collaborateurs: D. Haltiner, R. Bissegger, M. Hofstetter.
 5^e prix Ulrich Doepper, Lausanne.
 6^e prix Suter + Suter, Lausanne; collaborateurs: W.-K. Ruegger, A. Reda, L. Lotti, B. Anderssen, J. Pierret.
 7^e prix Patricia Capua-Mann, Graeme Mann et Alexandre Lenoir, Lausanne; collaborateur: E. Gillabert.
 8^e prix Carnal-Lauquin-Menthonnex SA, Lausanne; collaborateurs: A. Menthonnex, P. Simac.
 Achat Luca Merlini, Pully.

Le jury recommande de poursuivre l'étude du projet ayant fait l'objet de l'achat ci-dessus.

Jury

Président: M. Jean-Pierre Dresco, arch. SIA, chef du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud. Membres: MM. Jacques André, pasteur, conseiller synodal, Avenches; Bernard Bolli, arch., Ville de Lausanne; Jordi Garces, arch., Espagne (suppléé par François-Joseph Z'Graggen); Dominique Gilliard, arch., Lausanne; Jean-Robert Guignard, directeur ECA, Pully; Eric Kempf, arch. SIA, Lausanne; Matthias Langhoff, directeur, Théâtre de Vidy, Lausanne; Willy Quenon, président de paroisse, Lausanne. Suppléants: MM. Renato Morandi, arch., Lausanne; François-Joseph Z'Graggen, arch. SIA, Service des bâtiments, Lausanne. Experts: MM. Paul Bissegger, historien, Lausanne; Peter Eggenberger, archéologue, Moudon; Denis Weidmann, archéologue cantonal, Lausanne; Eric Teyssiere, conservateur des Monuments historiques, Lausanne.

L'exposition des projets aura déjà fermé ses portes lorsque ces lignes paraîtront. Dommage!

Ville de Dijon, quartier Clémenceau-Bourdonnée – Concours d'architecture et d'urbanisme

Ouverture

La Ville de Dijon, capitale de la Bourgogne, organise un concours d'architecture et d'urbanisme ouvert aux architectes étrangers.

Ce concours, restreint à un dégré sur esquisse, a pour objet le plan d'aménagement d'ensemble d'une zone de 15 ha proche du centre ville, sur laquelle se trouvent actuellement le Palais des Sports et le Parc des Expositions et Congrès de Dijon. Le programme prévoit notamment l'implantation d'un ensemble d'environ 70 000 m² comprenant un auditorium de 1500 à 1800 places destiné à la culture, une cité des affaires (bureaux et services), un hôtel de 120 chambres et une restructuration du Parc des Expositions et Congrès de Dijon.

Le lauréat se verra proposer par la Ville de Dijon une mission de plan d'ensemble et une mission

de conception des équipements publics. Le promoteur de la cité des affaires pourra éventuellement lui confier une mission de conception.

Le jury sélectionnera dans un premier temps cinq architectes au plus, invités à participer au concours. Il proposera au lauréat un maître de l'ouvrage tandis qu'il dispose d'une somme de 800 000 francs français pour indemniser les architectes non retenus.

Les architectes intéressés sont invités à demander un dossier de candidature auprès de la Ville de Dijon, Direction des services financiers, Service des marchés, BP 1510, F-21033 Dijon Cedex, tél. 80 74 51 72, fax 80 74 52 99.

Date limite de réception des dossiers de candidature remplis: vendredi 7 septembre 1990 à 17 heures.

Centre professionnel artisanal à Delémont

Ouverture

Le Service des constructions de la République et Canton du Jura ouvre un concours d'architecture pour la construction d'un centre professionnel artisanal à Delémont.

Ce concours est ouvert aux architectes:

- inscrits au registre professionnel cantonal des bureaux d'architectes
- d'origine jurassienne, établis ou domiciliés à l'extérieur du canton depuis le 1^{er} janvier 1990, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B
- aux membres de la section jurassienne de la SIA.

Jury

Président: L. Theurillat, architecte cantonal. Membres: J.-P. Dresco, architecte cantonal, Lausanne; P. Mestelan, architecte, Lausanne; P. de Montmollin, architecte, Biel; P. Morisod, architecte, Sion; J.-Cl. Bailat, directeur, Ecole professionnelle, Delémont; G.

Bédat, chef du Service de la formation professionnelle, Delémont; L. Gasser, président de la commission de l'Ecole professionnelle, Delémont; A. Chavanne, conseiller communal, Delémont. Suppléants: B. Lüscher, architecte, Porrentruy; G. Daucourt, architecte-urbaniste communal, Delémont. Experts: G. Kaech, délégué cantonal à l'énergie, Delémont; J. Guignard, directeur adjoint de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, Tolochenaz; D. Nusbaumer, urbaniste cantonal, Delémont; J.-Cl. Salomon, chef de l'Office cantonal des sports, Porrentruy. Contrôle technique: Service des constructions.

Les inscriptions sont enregistrées dès août 1990 au secrétariat du concours, Service des constructions, rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, où règlement et programme sont disponibles dès le 2 juillet 1990.

Délai de remise des projets: 1^{er} février 1991.

Concours «Una porta per Venezia»

L'UIA communique

Les informations diffusées par les organisateurs de la Biennale de Venise et la Municipalité de Venise, impliquant l'Union internationale des architectes dans le concours international «Una porta per Venezia», ne sont pas fondées. L'UIA n'a nommé aucun représentant au sein du jury. Elle n'a d'ailleurs pas été saisie par les organisateurs pour le faire.

La section italienne de l'UIA fait savoir que le montant des prix n'est pas compatible avec le travail demandé aux concurrents et que la Municipalité de Venise ne semble prendre aucun engagement pour la réalisation du projet.

Dans ces conditions, l'UIA ne peut pas encourager les architectes à participer à ce concours que, pour toutes ces raisons, elle ne peut approuver.

Lettre ouverte

Arrivée en force de Bouygues en Suisse

Rachat de Losinger SA par le groupe Bouygues

Messieurs,

La lecture dans la *Tribune de Genève* du 21 juin 1990 d'un entrefilet de la SIA, section Genève (voir encadré), concernant l'objet cité en titre, m'amène aux commentaires suivants.

Dans notre pays, le chiffre d'affaires global admis, induit par l'industrie de la construction, est d'environ 45 milliards de francs suisses. La plus grosse entreprise du secteur ne réalise pas 2% de ce montant. La société Bouygues, premier constructeur mondial, atteint à elle seule un volume d'environ 13

Architectes et ingénieurs précisent

Suite à l'article paru mardi sur le rachat de Losinger par Bouygues, la SIA (Société des ingénieurs et des architectes), section Genève, précise: «Il n'y a pas de crainte à avoir pour autant que nos clients comprennent que les architectes et [les] ingénieurs offrent un ouvrage de meilleure qualité pour le même prix que les entreprises intégrales.» (A.Y.)

(*Tribune de Genève* du 21 juin 1990)